



## Décision relative à l'arrivée à échéance d'usages de l'autorisation de mise sur le marché d'un produit phytopharmaceutique

*Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,*

*Vu le règlement d'exécution (UE) 2021/1191 du 19 juillet 2021, renouvelant l'approbation de la substance active clopyralid conformément au règlement (CE) N° 1107/2009,*

*Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,*

*Vu l'autorisation de mise sur le marché du produit phytopharmaceutique **BARILOCHE 100***

*de la société* PROPLAN Plant Protection Company, S.L.

*numéro de dossier* n°2022-2510

*Vu le courrier de l'Anses du 7 septembre 2022, relatif à l'arrivée à échéance de plusieurs usages de l'autorisation de mise sur le marché du produit phytopharmaceutique BARILOCHE 100,*

*Considérant l'absence des usages figurant en annexe, dans la demande de renouvellement de l'autorisation de mise sur le marché du produit,*

*Considérant en conséquence que, pour ces usages, les dispositions de l'article 43 du règlement (CE) n°1107/2009 ne sont pas respectées,*

Les usages visés en annexe du produit BARILOCHE 100 **sont arrivés à échéance** le 30 septembre 2022, en France dans les conditions précisées dans la présente décision et son annexe.



## Informations générales sur le produit

<b>Noms du produit</b>	BARILOCHE 100 CLOPYR 100
<b>Type de produit</b>	Générique
<b>Titulaire</b>	PROPLAN Plant Protection Company, S.L. C/Valle del Roncal 12 1a Oficina n°7 28232 LAS ROZAS MADRID Espagne
<b>Formulation</b>	Concentré soluble (SL)
Contenant	100 g/L - clopyralid
<b>Numéro d'intrant</b>	2150170
<b>Numéro d'AMM</b>	2150085
<b>Fonction</b>	Herbicide
<b>Gamme d'usage</b>	Professionnel

A Maisons-Alfort, le

06/10/2022

DocuSigned by:

*Charlotte Grastilleur*  
AE281A955A42454...

Directrice générale déléguée  
en charge du pôle produits réglementés  
Agence nationale de sécurité sanitaire de  
l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)

## ANNEXE I : Conditions concernant l'échéance des usages

Liste des usages arrivés à échéance					
Usages	Dose d'emploi	Nombre maximum d'applications	Délai avant récolte (jours)	Délai accordé pour la vente et la distribution	Délai accordé pour le stockage et l'utilisation des stocks
15505902 Lin*Désherbage	1,25 L/ha	1/an	42	31/03/2023	31/03/2024
	<b>Motivation :</b> Usage non soutenu dans le cadre du renouvellement de l'autorisation de mise sur le marché du produit.				
15555901 Maïs*Désherbage	1,25 L/ha	1/an	42	31/03/2023	31/03/2024
	<b>Motivation :</b> Usage non soutenu dans le cadre du renouvellement de l'autorisation de mise sur le marché du produit.				
15555901 Maïs*Désherbage	1,25 L/ha	1/an	-	31/03/2023	31/03/2024
	<b>Motivation :</b> Usage non soutenu dans le cadre du renouvellement de l'autorisation de mise sur le marché du produit.				
10995900 Porte graine*Désherbage	1,0 L/ha	1/an	-	31/03/2023	31/03/2024
	<b>Motivation :</b> Usage non soutenu dans le cadre du renouvellement de l'autorisation de mise sur le marché du produit.				



Liberté  
Égalité  
Fraternité



## Liste des usages arrivés à échéance

Usages	Dose d'emploi	Nombre maximum d'applications	Délai avant récolte (jours)	Délai accordé pour la vente et la distribution	Délai accordé pour le stockage et l'utilisation des stocks
15565901 Sorgho*Désherbage (1)	1,25 L/ha	1/an	42	31/03/2023	31/03/2024
<b>Motivation :</b> Usage non soutenu dans le cadre du renouvellement de l'autorisation de mise sur le marché du produit.					
15565901 Sorgho*Désherbage (1)	1,25 L/ha	1/an	-	31/03/2023	31/03/2024
<b>Motivation :</b> Usage non soutenu dans le cadre du renouvellement de l'autorisation de mise sur le marché du produit.					